



**CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Election des représentants du personnel

2011

**CANDIDATS SOUTENUS PAR LE SNAC-FSU**

<b>COLLÈGE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Collège A</b>	<b>Magalie Guérit</b> RAA, catégorie 2	<b>Edith Rivoire</b> CIF, catégorie 2
<b>Collège B</b>	<b>Gaëlle Robert</b> CIF, catégorie 3	<b>Matthieu Munos</b> CIF, catégorie 3
<b>Collège C</b>	<b>Patrice Georges</b> GSO, catégorie 4	<b>Victorine Mataouchek</b> CIF, catégorie 4
<b>Collège C</b>	<b>Marie Soressi</b> CIF, catégorie 5	<b>Arnaud Lefebvre</b> GEN, catégorie 4
<b>Collège C</b>	<b>Philippe Blanchard</b> CIF, catégorie 5	<b>Sophie Nourissat</b> RAA, catégorie 4

**Pourquoi voter ? L'importance du Conseil Scientifique**

Lors de l'élaboration de la loi de 2001 sur la création de l'INRAP, le SNAC-FSU s'est battu pour la création du Conseil Scientifique et sa place dans l'organigramme de l'institut. Il donnait à l'INRAP une stature d'établissement de recherche indispensable à nos missions.

Aujourd'hui et contrairement à ce qui se passe par exemple au CNRA, le Conseil Scientifique de l'INRAP reste une instance où les représentants sont majoritairement élus par leurs pairs. En 2011, sur proposition de la présidence de l'Inrap, ce Conseil Scientifique a failli devenir une instance aux membres exclusivement nommés et il a fallu se battre pour garder le mode électif.

**C'est pourquoi, le SNAC-FSU invite les agents à voter en masse et montrer au Ministère toute l'importance que revêt pour eux la possibilité de choisir leurs représentants à ce conseil et l'attachement qu'ils ont pour les processus électoraux démocratiques.**

Le Conseil Scientifique est un organe majeur de notre institut puisque c'est dans cette instance que l'on échange, que l'on débat et que l'on délibère sur notre métier et nos missions. Avec la réforme du financement de l'archéologie préventive qui devrait être mise progressivement en place à partir de 2012, les fonds attribués à l'Inrap pour ses missions de recherche devraient être confortés.

Il est donc important que les agents de l'établissement soient présents, par la voix de leurs représentants, pour faire entendre leurs revendications en matière de recherche scientifique, pour l'avenir de l'archéologie préventive et pour l'amélioration du métier qu'ils exercent au quotidien.

**Prenons en main l'avenir de notre métier et de nos missions**

### **Le rôle du conseil scientifique tel que le conçoivent les candidats soutenus par le Snac-FSU :**

Les agents de l'INRAP sont les mieux placés pour déterminer ce qu'est et doit être leur métier. Nous réalisons l'effort de recherche via le travail de terrain, la production des rapports, les participations aux UMR et les publications.

### **Recherche, publication et programmation scientifique : équité et transparence**

Les programmes de recherche proposés par l'INRAP ne doivent pas se substituer à la programmation de la recherche archéologique en France. Ils doivent offrir des possibilités d'axe de recherche sans qu'ils soient le prétexte à des choix *a priori* qui limiteraient les opérations d'archéologie préventive et les recherches dynamiques. L'INRAP est un établissement d'archéologie préventive qui a une mission de recherche qui couvre tout le territoire. Néanmoins, il est important de maintenir et développer la collaboration avec tous les acteurs du service public de l'Archéologie (SRA, CNRS, universités, collectivités territoriales).

Les jours PAS devraient être en stabilisation si ce n'est en augmentation dans les prochaines années. Pour nous, il est primordial que les membres du Conseil Scientifique soient les défenseurs irréprochables d'une très grande équité et transparence dans l'attribution de ces jours recherches, qu'il s'agisse de jours pour publication, participation à des missions à l'étranger ou participation à des fouilles programmées. Les candidats soutenus par le Snac-FSU s'engagent à transmettre et expliquer les orientations prises par le CS aux agents. Ils s'engagent également à faciliter la recherche dans toutes les régions et dans toutes les disciplines, sans *a priori* ni défense de chapelles.

La publication constitue l'aboutissement naturel des études archéologiques. Les jours accordés aux agents pour les réaliser ne sont pas assez nombreux. Il faut encourager les publications même dans des revues locales ou des périodiques.

### **Méthodologie : pour une archéologie préventive de qualité**

L'harmonisation des pratiques, nécessaire dans certains domaines, n'est pas forcément applicable dans tous les cas de figure. Il faut tenir compte des particularités locales géographiques, morphologiques et historiques. Elle doit être le fruit d'échanges entre les chercheurs et favoriser la qualité plutôt que l'aspect purement économique.

Pour les diagnostics, la méthodologie élaborée doit permettre de détecter et de caractériser au mieux les sites pour faciliter le cahier des charges des fouilles éventuelles. L'économie du diagnostic ne peut se résumer à des moyens donnés selon des ratios sans marge de manœuvre et constamment rognés : elle doit reposer sur une réflexion au cas par cas. Il n'est pas acceptable de réviser autant à la baisse les budgets alloués à la phase de diagnostic alors qu'il s'agit du premier maillon fondamental de la connaissance archéologique.

Pour les fouilles, la méthodologie doit permettre d'appréhender au mieux les différents sites.

Il est indispensable que les équipes de recherche soient constituées au mieux suivant les problématiques scientifiques afférentes à chaque site et que ces équipes soient maintenues dans leur composition initiale. Il est vital de réaffirmer l'insécabilité de la chaîne opératoire. De trop nombreux rapports sont amputés de phases d'études pourtant indispensables à la compréhension du site. On ne peut pas accepter que ces études soient qualifiées de complémentaires et reportées à une éventuelle publication. Si on ne peut plus réaliser des rapports fondés sur un appareil argumentaire complet, adapté à chaque site, les phases de fouilles vont se transformer en purge automatique de site afin de lever les hypothèses archéologiques.

Nous demanderons également, par le biais du CS, à ce que le RO reste ou soit remis au cœur de la stratégie d'intervention et des choix scientifiques. Il doit garder la maîtrise des choix scientifiques sans qu'une logique de gestion comptable ne prenne le pas. Les RO doivent ainsi pouvoir faire des propositions sur le personnel d'encadrement de même que choisir les spécialistes et les laboratoires à qui ils souhaitent confier des études, en raison de leurs problématiques scientifiques. Les compétences des agents doivent ainsi être reconnues et ne pas faire les frais d'une logique gestionnaire, faisant ainsi table rase des investissements de chacun dans certaines disciplines. Des postes de techniciens spécialisés ne peuvent remplacer des postes de spécialistes sous le seul argument budgétaire.

### **Evaluation – recrutement – formation : une carrière évolutive pour tous**

Il faut permettre à tous les archéologues, quelles que soient leurs disciplines -spécialistes comme généralistes- d'accéder à un poste en CDI, à une promotion ou à une nomination au choix. Pour les recrutements, notamment pour les catégories 2 et 3, nous demandons une réflexion pour que les commissions prennent mieux en compte l'expérience et les compétences de terrain. En outre, nous demandons un débat sur la reconnaissance des spécialités à l'INRAP.

L'évaluation des agents doit être la plus juste et transparente possible pour toutes les catégories de personnels. Elle doit leur permettre de se projeter dans l'avenir et d'accéder, s'ils le désirent, à des formations qui leur permettent d'évoluer professionnellement.

Le programme de formation doit être enrichi de formations sur les métiers de l'archéologie. Ces formations doivent trouver un prolongement réel dans l'activité professionnelle des agents. Devant la faiblesse chronique de la formation sur notre cœur de métier, l'archéologie, nous proposons que la participation périodique à au moins un colloque de son choix (table-ronde, séminaire...) constitue un droit pour chaque agent, au titre de la formation.